



Commune
D'ALLIGNY-EN-MORVAN

58230 ALLIGNY-EN-MORVAN

Tél : 03.86.76.13.50

alligny.morvan@wanadoo.fr

www.alligny-en-morvan.fr

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

Président : GROSCHÉ Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHÉ MC (Maire) - MACHIN J-M (1er Adjoint) - MÔME C (2ème Adjoint) – DUCREUX N (3ème Adjoint) - BARD M-P - BOURGEAC J - BRANLARD D – CHAMBERLAND P - CHARLOT F - GÉRARD D - GROSCHÉ JL - GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

Absent : GERVAIS G

Procuration de Gérard GERVAIS à David GÉRARD

Le Conseil Municipal :

- A choisi l'entreprise BRADE en remplacement de l'entreprise SCOPEAU défaillante, concernant le lot n°5 de la Maison des Génération (menuiseries intérieures).
Au vu du montant estimé du lot n°5 (procédure simplifiée) 2 devis ont été présentés. L'entreprise BRADE était moins disante de 6 219€, le montant de sa proposition de 20 638 ,50 € était très proche de l'estimation,
- Après lecture des 78 noms de rues envisagés, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet d'adressage. Il a en outre choisi la couleur des plaques et des numéros.
- Suite à la demande d'achat d'une partie d'un terrain sectionnal de Pensières, le Conseil Municipal a décidé de vérifier la procédure et de diligenter une enquête publique si besoin. La vente ne pourra se faire qu'à condition de refaire border le terrain et de conserver une bande de 10 mètres pour permettre des dépôts de bois.
- A accepté de se lancer dans une procédure de révision de la réglementation des boisements, le document actuel étant caduque. Le Conseil Départemental de la Nièvre proposant une procédure groupée avec 5 autres communes et gratuite.
- La Communauté de Communes ayant demandé de désigner un ou des membres du Conseil Municipal pour participer à la commission agricole, aucun volontaire ne s'est fait connaître.
- A décidé de signer une convention avec le Conseil Départemental de la Nièvre pour un accompagnement dans l'établissement des permissions de voirie lors de l'installation de la fibre sur la commune. Cet accompagnement est gratuit.
- Le Maire a informé le Conseil Municipal que dans le cadre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) institué lors du précédent Conseil Municipal, le groupe de travail constitué s'était réuni et avait déterminé des montants de prime en fonction du temps de travail, de l'ancienneté, de la nature des contrats...
Le montant total représente un coût annuel de 9 024 € charges patronales et salariales incluses.

Le 04 mars 2021

Le Maire,

Marie-Christine GROSCHÉ

